



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

# Certificat médical FFTir

9 juillet 2021

**La délivrance de la licence ne se fera désormais qu'après validation par le club (dans l'Intranet ITAC) de l'existence d'un certificat médical valide selon la Loi.**

## UN CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE POUR TOUS LES LICENCIÉS

Parce qu'elle est selon le Code du Sport l'une des fédérations à contraintes particulières ([Article D231-1-5](#)), la Fédération Française de Tir doit appliquer les règles relatives au certificat médical.

Celui-ci est donc obligatoire, pour les jeunes comme pour les adultes, pour les créations de licence comme pour leurs renouvellements.

La délivrance de la licence ne se fera désormais qu'après validation par le club (dans l'Intranet ITAC) de l'existence d'un certificat médical en cours de validité ([décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical](#))

### Remarques :

- Le tampon médical au dos de la licence est désormais inutile
- Il ne sera plus nécessaire de présenter un certificat médical lors des championnats

[Téléchargez ici](#) le modèle de certificat médical 2021/2022 à faire compléter et signer par votre médecin.